



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Digitalisation, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Ministre de la Fonction publique et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le service de messagerie « LuxChat4Gov », lancé en mai 2023, permet aux agents du secteur public de communiquer de manière sécurisée. Par ailleurs, la version grand public, « LuxChat », propose une solution de messagerie instantanée pour les citoyens et les entreprises, garantissant le respect de la vie privée, sans publicité ni utilisation des données personnelles. Bien que ces deux solutions représentent une avancée en matière de souveraineté numérique, plusieurs questions subsistent quant à leur utilisation, leur accessibilité et certains aspects techniques.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

1. Combien d'utilisateurs ont téléchargé LuxChat depuis son lancement ? Pourriez-vous répertorier ces chiffres en distinguant LuxChat4Gov de la version grand public et entreprise ?
2. Disposez-vous de chiffres concernant l'utilisation active de ces plateformes ? Si oui, quelle est la fréquence d'utilisation et le volume d'échanges effectués via LuxChat et LuxChat4Gov ?
3. Actuellement, pour utiliser LuxChat, il est nécessaire de disposer d'un numéro de téléphone mobile luxembourgeois. Les frontaliers, ne disposant pas de tels numéros, sont donc exclus de ce service. Le gouvernement envisage-t-il d'étendre cette offre afin que les frontaliers puissent également utiliser cette solution ?
4. Dans la section « Messages directs » de LuxChat, il existe une rubrique « Suggestions » avec une barre de recherche permettant de trouver des contacts en recherchant simplement leur nom. Cette fonctionnalité, qui semble à un annuaire national, ne semble-t-elle pas superflue et en contradiction avec les principes de protection des données personnelles ?
5. Quel est le rôle des prestataires de LuxChat dans la gestion de ce service ? Ces prestataires ont-ils un accès aux données des utilisateurs ou sont-ils strictement limités à des tâches techniques sans interférence avec la confidentialité des échanges ?
6. LuxChat4Gov étant spécifiquement conçu pour les communications sécurisées des agents publics, pourquoi son usage n'est-il pas rendu obligatoire pour tous les membres du gouvernement et les hautes fonctionnaires, afin d'éviter l'utilisation de canaux moins sécurisés ?
7. Quelles mesures sont prises pour garantir que les échanges sensibles des membres du gouvernement ne transitent pas par des systèmes non sécurisés, lorsque LuxChat4Gov n'est pas utilisé ?

8. Est-il prévu d'étendre l'obligation d'utilisation de LuxChat4Gov à l'ensemble des administrations publiques pour sécuriser l'intégralité des échanges institutionnels ?
9. Le gouvernement prévoit-il d'inciter les entreprises et les particuliers à adopter LuxChat pour encourager l'utilisation d'une solution souveraine respectueuse de la vie privée ? Si oui, quelles actions de promotion ou de soutien sont envisagées ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Ben Polidori  
Député